

**Le texte suivant est un extrait tiré des dossiers officiels de la rencontre de l'Assemblée Générale du 15 mars, 2006.**

La transcription complète est disponible à

[http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga\\_mtg\\_en.pdf](http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_en.pdf) (anglais)

[http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga\\_mtg\\_fr.pdf](http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_fr.pdf) (français)

[http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga\\_mtg\\_ar.pdf](http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_ar.pdf) (arabe)

**M. Yousfi** (Algérie) : Ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 60/251, établissant un Conseil des droits de l'homme, ainsi que l'ont décidé nos chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet mondial de septembre 2005. En votant pour cette résolution, l'Algérie entendait réaffirmer son engagement en faveur de la cause de tous les droits de l'homme, qui sont universels, interdépendants et indissociables, et son attachement aux valeurs et principes universels qui constituent le fondement de la Charte des Nations Unies et du multilatéralisme.

Ma délégation estime que le texte que nous venons d'adopter est équilibré, en ce sens qu'il recèle les éléments permettant de parvenir progressivement à l'objectif de la promotion et de la protection des droits de l'homme en s'appuyant sur une démarche fondée sur le dialogue et la coopération que garantit l'autorité de l'Assemblée générale, organe le plus représentatif auprès duquel cet organe est institué et dont les règles de fonctionnement permettront, nous en sommes convaincus, à la communauté internationale de parvenir à l'objectivité nécessaire dans ce domaine sensible et de surmonter le passif de la pratique antérieure de la politisation, de la sélectivité, de la politique de deux poids, deux mesures en matière des droits de l'homme.

Ainsi que l'ont relevé un certain nombre de délégations, la nôtre aurait bien entendu souhaité voir inclus dans la résolution un certain nombre d'éléments, notamment la référence expresse au droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère.

Elle s'associe également à la déclaration faite par le distingué Ambassadeur du Yémen au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Notre attachement au multilatéralisme nous a amenés, bien entendu, à appuyer le compromis. L'Algérie qui, tout au long du processus de négociation, ne s'est jamais départie de cet esprit de compromis nécessaire, voudrait vous adresser ses chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'aux Coprésidents, les Ambassadeurs Arias, du Panama, et Kumalo, de l'Afrique du Sud, et aux membres de votre cabinet pour n'avoir épargné aucun effort pour assurer cette réalisation importante. L'Algérie exprime enfin sa disponibilité à travailler avec tous les États Membres à la concrétisation des nobles objectifs contenus dans cette résolution.